 • Décoration • Cadeau • Art de la Table • Festif

 • Rideau • Linge de maison • Loisir • Petit meuble

**DEMANDE D’ADHÉSION**

**CARTE PROFESSIONNELLE BAZARLAND**

 ***A remplir par le demandeur***

 RAISON SOCIALE :

 TYPE D’ACTIVITÉ :

 ADRESSE :

 CODE POSTAL :

 VILLE :

 NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE :

 TÉLÉPHONE / PORTABLE :

 ADRESSE E-MAIL :

 N° SIRET :

* **Pièces à fournir impérativement :**

Un exemplaire de la présente demande d’adhésion dûment complétée

 Un extrait K-bis de la société de moins de 3 mois (ou statuts si Association)

 La photocopie recto/verso de la carte d’identité du représentant légal de l’organisation

 Un relevé d’identité bancaire (RIB) de l’organisation *(voir modalités en magasin)*

 Pour un meilleur traitement de votre dossier, merci de veiller à bien fournir l’intégralité des pièces.

Je soussigné(e) Mr/Mme , dûment habilité(e) aux fins des présentes, déclare avoir pris connaissance des conditions générales d’ouverture de compte (annexe 1), et m’engage à les respecter scrupuleusement.

Fait à , le

 Tampon + Signature :

 Magasin de rattachement :

**ANNEXE 1 : CONDITIONS GENERALES D’OUVERTURE DE COMPTE**

Article 1 : Conditions d’adhésion

Seuls les professionnels, administrations et associations (ci-après dénommés « L’organisme ») peuvent bénéficier de la carte pro BAZARLAND, et ce pour des achats qu’ils effectuent **dans le cadre de leur activité professionnelle exclusivement.**

Pour toute demande d’adhésion auprès de BAZARLAND, le représentant de l’organisme doit se présenter **physiquement** en magasin et fournir l’intégralité des documents demandés au sein du formulaire de demande d’adhésion.

La demande d’adhésion de l’organisme vaut acceptation pleine et éclairée des présentes conditions générales.

BAZARLAND se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d’adhésion sans qu’aucune justification ne soit nécessaire.

Article 2 : Conditions d’utilisation de la carte PRO

Lors de la présentation en caisse de la carte PRO, le responsable de l’organisme devra fournir une pièce d’identité.

Dans l’éventualité où le responsable délègue exceptionnellement à un tiers de l’organisme le retrait de marchandise en magasin, cette personne tiers devra présenter à la fois la pièce d’identité du responsable ainsi que sa propre pièce d’identité.

BAZARLAND se réserve le droit de clôturer à tout moment le compte PRO de l’organisme en cas d’abus flagrants, de quelque nature qu'ils soient.

La remise de 10% accordé à l’organisme n’est pas valable sur les prix remisés (promotions, soldes) ainsi que sur les produits indiqués « IMBATTABLE ».

Article 3 : Conditions de règlement

La création d’une carte PRO ne signifie pas obligatoirement que l’organisme dispose d’un paiement à terme. Les modalités de règlement sont à voir directement au sein de votre magasin de rattachement.

BAZARLAND se réserve expressément le droit, dans des circonstances laissées à sa libre appréciation, d’imposer à la Société un paiement comptant.